



Mouvement Réformateur

N/Réf :CM/VS/db/83489

Monsieur le Président,

Votre courrier électronique me transmettant le courrier de l'UNACT demandant aux partis politiques leur position concernant la problématique des armes m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

La loi du 8 juin 2006 réglant les activités économiques et individuelles avec des armes était censée rencontrer deux objectifs essentiels : d'une part, lutter contre le trafic d'armes alimentant le grand banditisme et d'autre part, faire sortir de la clandestinité les armes détenues par les particuliers. Cette loi a – t – elle rencontré ces deux objectifs. ? **NON** . Il est de notoriété publique que l'on peut facilement, après quelques recherches, se procurer des armes à feu de manière tout à fait illégale et à des prix tout à fait abordables. Plutôt que de soumettre les détenteurs légaux et honnêtes à une rigueur excessive, une multitude de conditions, d'obligations et de formalités administratives, il eût fallu orienter davantage les moyens policiers et de justice vers le trafic d'armes utilisées par les criminels. Selon le parquet fédéral, seuls 4% des homicides sont commis avec des armes de chasse ou sportives, bien moins qu'avec des armes blanches (couteaux, cutters...) et bien moins qu'avec des armes plus lourdes utilisées par le grand banditisme. Il paraît assez évident que des lois imposant des conditions plus sévères aux détenteurs légaux d'armes, et donc à d'honnêtes citoyens, n'ont aucun effet sur les intentions et les actes des organisations criminelles ou des délinquants.

Notre programme pour les élections de ce 25 mai contient une série de propositions claires :

- Évaluer de manière approfondie la loi, ses arrêtés d'application, la circulaire du 25/10/2011 relative à l'application de la législation sur les armes ainsi que de son application par les services de police, les parquets, les services des gouverneurs et du service fédéral des armes ;
- Procéder, dans ce cadre, au relevé des moyens humains et des dépenses engagées à divers niveaux en vue d'en évaluer l'efficacité notamment dans la lutte contre la criminalité ;
- Procéder à une révision de la loi sur les armes compte tenu de l'évaluation de la loi, des incohérences et des difficultés d'interprétation et ce après une large concertation avec les acteurs de terrain et les associations représentatives des détenteurs légaux (chasseurs, collectionneurs..). La loi et ses arrêtés d'exécution doivent être réalistes, compréhensibles et applicables par des agents publics bien formés pour la mission qui leur est confiée, recevant des instructions uniformes et homogènes pour une application identique sur l'ensemble du territoire fédéral, avec des sanctions raisonnables et proportionnées ;
- Comme le prévoit le plan national de sécurité, donner instruction aux parquets de poursuivre



prioritairement les auteurs de trafics illégaux d'armes à feu et charger les services de police de lutter efficacement contre le trafic d'armes lourdes ou de guerre plutôt que de s'adonner au contrôle tatillon des détenteurs connus et qui voulaient se mettre en ordre comme tout honnête citoyen. Des collaborations internationales devront être développées ;

- Rendre possible le recours aux écoutes téléphoniques et aux méthodes particulières de recherche lorsqu'une personne est suspectée de trafic d'armes et plus particulièrement d'armes de guerre ;
- Veiller à ce que les services des gouverneurs traitent plus rapidement les demandes d'autorisation de détention ;
- En cas d'omission de déclaration de bonne foi, éviter que les armes soient confisquées et détruites en prévoyant, à l'instar du mécanisme valable dans le cadre de la sécurité routière, que l'action publique s'éteint moyennant le paiement d'une somme forfaitaire (transaction).

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les développements de votre courrier relatifs aux évolutions au niveau européen, notre position demeure identique à celle défendue au niveau national : d'une part la priorité doit être accordée à la lutte contre le trafic d'armes et d'autre part ne pas pénaliser les détenteurs légaux d'armes à feu – les chasseurs, les tireurs sportifs ou récréatifs ou les collectionneurs – qui ne représentent pas un danger pour la sécurité publique et la population contrairement aux trafiquants, aux organisations criminelles et aux truands qui se fournissent sur le marché illégal.

Restant à votre écoute et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Charles MICHEL
Président

Mouvement Réformateur

Avenue de la Toison d'Or, 84-86

1060 BRUXELLES

Tél. 02 500 35 11 Fax 02 500 35 00



Parti Populaire

Position Parti Populaire

Cher Monsieur,

Le PP consacre une de ses propositions à cette thématique.

Proposition n°54 – Assouplissement de la loi sur les armes

Au lendemain de la tuerie d'Anvers perpétrée par Hans Van Themsche, Laurette Onkelinx a pris le problème des armes à feu à bras-le-corps, en dépit de tout bon sens. Selon des criminologues, on est passé du "tout est libre sauf" au principe du "tout est interdit sauf".

Pas moins de 300.000 personnes détiennent des armes dans notre pays et à peu près 30.000 personnes pratiquent régulièrement une activité de tir. Elles se voient aujourd'hui pénalisées.

La loi doit être revue pour permettre à chacun de détenir des armes à feu et de ne cibler que les personnes qui présentent un danger pour la société

Toutes les études à l'étranger démontrent que beaucoup d'agressions et autres délits sont justement évités parce que les victimes étaient en mesure de se défendre. Il n'est pas normal que les truands puissent s'acheter une kalachnikov en 2 heures pour 500 € alors que c'est le parcours du combattant pour le citoyen s'il veut détenir une arme pour se défendre.

Voici une vidéo que nous avons tournée à ce sujet :

<http://new.livestream.com/accounts/4779994/events/2694442>

Bien à vous

Gregory Vanden Briel

Freedom Media Group

Rédacteur en chef du Peuple

Chargé de communication au Parti Populaire

0484/93.00.74



ECOLO

Position Ecolo sur votre état des lieux de la problématique des armes et sa législation - UNACT
courrier 2922

Monsieur le Président,

Merci pour votre mail qui me permet d'entamer ce dialogue avec vous.

Il n'est bien entendu pas question pour nous de stigmatiser les amateurs d'armes et nous sommes persuadés que la plupart d'entre eux sont des gens tout à fait responsables. Les tireurs sportifs et récréatifs ainsi que les collectionneurs justifient d'un motif légitime à la détention d'armes, ils doivent donc avoir l'autorisation d'en posséder.

Notre position en matière d'arme à feu nous vient de ce qui nous semble être une nécessité au regard de certaines données.

Pour Ecolo, la détention d'armes à feu doit être strictement limitée aux personnes qui se justifient d'un motif légitime réel (chasseurs, tireurs sportifs, musées, professionnels). Une fois le motif légitime disparu, l'arme doit être consignée auprès d'une autorité ou désactivée de manière irréversible. Le suivi de l'accès aux armes à feu est donc essentiel afin d'éviter des drames à l'avenir ainsi que de lutter contre le trafic d'armes.

Enfin, nous rejoignons votre préoccupation relative à la gestion d'une banque de données européenne par la société privée CAR Ltd. En effet, pour Ecolo, une telle banque de données devrait au moins faire l'objet d'un contrôle public par la Commission européenne, afin d'éviter que des données erronées s'y retrouvent.

Tout en vous remerciant, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Emily HOYOS

Co-présidente d'Ecolo



PARTI SOCIALISTE

Monsieur

Votre mémorandum concernant la législation belge sur les armes et les débats en cours au niveau européen à ce sujet m' est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Nous avons essayé dans cette matière difficile de concilier l'exigence de sécurité, que vous partagez avec moi et la volonté de ne pas soumettre les détenteurs paisibles d'armes à n'inutiles tracasseries administratives et juridiques, et certainement pas de les stigmatiser.

L'expérience nous a toutefois montré la complexité du sujet.

Ma volonté est d'avancer tout en écoutant toutes les parties prenantes de ce dossier, et notamment les collectionneurs, les armuriers ou les simples détenteurs d'armes, qui ont une expérience et un savoir à partager.

*Il serait souhaitable que **les prochaines Chambres législatives procèdent à une évaluation de la loi et de la réglementation sur les armes afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les détenteurs légaux d'armes (collectionneurs, chasseurs, tireurs sportifs, armuriers, ...)** tout en maintenant un haut niveau de sécurité. Cette évaluation devra se faire en concertation avec toutes les associations concernées. J'y serai attentif.*



Et ensemble, j'en suis sûr, nous aboutirons à une loi et une réglementation qui rencontrent parfaitement les attentes des uns et des autres.

Concernant vos considérations, réflexions et propositions sur les discussions en cours au niveau européen. Je vous remercie de nous y rendre attentif. A cet sujet, je demande à mon collaborateur, Antonio CACI, conseiller « sécurité » à l'Institut Emile Vandervelde de les examiner et de vous recontacter pour un échange d'information et de vue.

Votre dévoué

Paul Magnette

De : Info PS
Envoyé : vendredi 9 mai 2014 09:27
À : jean-claude Cajot UNACT
Cc : Antonio Caci
Objet : RE:Elections Belges et européennes

Cher Monsieur Cajot,

Nous avons bien reçu votre courrier et nous vous en remercions.

Nous l'avons à cet égard communiqué à notre conseiller chargé de ces matières, Antonio Caci, pour examen et suivi (antonio.caci@iev.be - 02/548-32-86). Il reviendra rapidement vers vous pour vous préciser la position du PS.

Nous restons à votre entière disposition pour toute autre information.



Bien cordialement,

L'équipe PS

De : jean-claude Cajot UNACT [jean-claude.cajot@unact.org]

Envoyé : vendredi 9 mai 2014 0:11

Objet : Elections Belges et européennes

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en annexe notre courrier sur des questions qui nous intéressent à l'occasion des élections du mois de mai 2014

Je vous remercie d'avance pour la réponse que les responsables de votre parti pourront y apporter.

Bien à vous

Jean Claude Cajot
Président UNACT